

L'anglo-français au Pays de Galles : une enquête préliminaire

Autor(en): **Trotter, D.A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **58 (1994)**

Heft 231-232

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399933>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ANGLO-FRANÇAIS AU PAYS DE GALLES: UNE ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE⁽¹⁾

Le non-spécialiste a sans doute le droit de croire qu'à la fin d'un siècle d'études plus ou moins suivies, les principaux contours de l'anglo-normand, la forme du français propre à la Grande-Bretagne, ont dû avoir été décrits de façon adéquate. Mais si l'on s'adresse au problème assez particulier de l'anglo-normand (ou mieux, de l'anglo-français) au Pays de Galles, cette supposition s'avère tout à fait erronée. Loin de trouver des contours bien définis, l'étudiant de cet aspect de l'anglo-normand se trouve face à une carte à peine esquissée; les études topographiques préliminaires ne sont ni compréhensives, ni fiables. En fait, pour quiconque aborde ce sujet, l'impression immédiate dégagée par les *auctoritates*, c'est qu'il n'y a que très peu d'évidence de l'existence de l'anglo-normand au Pays de Galles. Les seuls ouvrages à être mentionnés dans les études littéraires et linguistiques de Legge et de Vising, et cités par la suite dans la *Bibliography of the History of Wales* de 1989, sont le *Chemin de Pénitence* de Simon de Carmarthen, et les romans d'Hue de Rotelande, poète originaire de Rhuddlan (Dyfed). D'autre part, nous savons, de toute façon, que certains textes littéraires en ancien français ont réussi à franchir la frontière d'*Offa's Dyke*: les traductions en gallois de l'époque en fournissent une preuve incontestable. Citons, à titre d'exemple, les versions galloises de la *Chanson de Roland*, de *Boeve de Haumtoun*, ou des romans arthuriens, tels *Perceval*, *Yvain*, ou la *Queste du saint Graal*. Pour ce qui est de la manière de Bretagne, du moins, les origines celtiques ont dû faciliter, et encourager, la traduction en gallois: ici, *translatio* était en même temps récupération de textes qui appartenaient jadis au monde cel-

(1) Au cours de cette étude, nous employons le mot 'anglo-français' lorsqu'il s'agit des documents tardifs, où la langue, à vrai dire, n'a plus rien à voir avec le 'normand'. Nous utilisons le terme plus traditionnel 'anglo-normand' soit là où nous traitons des textes littéraires du XII^e siècle, soit lorsque nous abordons les études où cette expression est privilégiée (comme c'est le cas dans la plupart des études de la littérature médiévale). Le mot 'anglo-normand', plus général, englobe ce que nous appelons 'l'anglo-français', c'est-à-dire la langue des textes surtout non-littéraires à partir de 1250 environ.

tique, refondus ou repris pour qu'ils plaisent au goût peut-être plus raffiné, et sans doute plus européen, du Pays de Galles au XIII^e et au XIV^e siècle.

Bien entendu, l'existence de l'activité traductrice témoigne non seulement de la capacité linguistique des traducteurs, visiblement capables de traduire du français dans du gallois, mais aussi du besoin d'une telle transposition: c'est donc la preuve d'un niveau élevé de compétence linguistique à la portée sans doute d'une minorité, capacité mise ensuite à la disposition de leurs compatriotes plus nombreux qui ignoraient tout à fait le français. L'influence exercée par l'anglo-français (plutôt que par le français tout court, c'est-à-dire le francien) sur le vocabulaire du moyen gallois est également bien attestée, et ce sous forme d'emprunts lexicaux; il s'agit là d'un domaine auquel les spécialistes ont déjà consacré plusieurs études importantes⁽²⁾. Pour notre part, nous n'avons nullement la prétention de nous y aventurer. A notre avis, pourtant, il faudrait signaler que les rapports entre le latin, l'anglais et l'anglo-français sont assez compliqués, et que par conséquent, il est nécessaire de se montrer prudent avant

(2) Voir Philip Henry Jones, *A Bibliography of the History of Wales* (Cardiff: University of Wales Press, 1989); (pour un résumé de la 'question des langues') Llinos Beverley Smith, 'Pwnc yr Iaith yng Nghymru', *Cof Cenedl*, 1. *Ysgrifau ar Hanes Cymru*, p.p. Geraint H. Jenkins (Llandysul: Gomer, 1986), pp. 3-33; pour les traductions de textes littéraires: Ceridwen Lloyd-Morgan, 'French Texts, Welsh Translators', *The Medieval Translator II*, p.p. Roger Ellis, Westfield Publications in Medieval Studies, 5 (London: Centre for Medieval Studies, Queen Mary and Westfield College, University of London, 1991), pp. 45-63; pour les emprunts français en gallois: Morgan Watkin, 'The French Linguistic Influence in Medieval Wales', *Transactions of the Honourable Society of Cymmrodorion* (1918-19), pp. 146-222 (les textes littéraires sont discutés brièvement pp. 219-22); *idem*, 'The French Literary Influence in Medieval Wales', *ibid.* (1919-20), pp. 1-81 (observations intéressantes sur les textes juridiques gallois, pp. 71-2); T.H. Parry-Williams, *The English Element in Welsh. A Study of English Loan-Words in Welsh*, Cymmrodorion Record Series, X (London: Honourable Society of Cymmrodorion, 1923), p. 49; Marie E. Surridge, 'Romance Linguistic Influence on Middle Welsh: A Review of Some Problems', *Studia Celtica*, 1 (1966), pp. 63-93; 'Words of Romance Origin in the Works of the Gogynfeirdd', *Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 29 (1981), pp. 528-530; 'Words of Romance Origin in the Four Branches of the Mabinogi and «Native Welsh Tales»', *Études Celtiques*, 21 (1984), pp. 239-255; 'The Number and Status of Romance Words Attested in *Ystoria Bown de Hamtwm*', *Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 32 (1985), pp. 68-78; 'Romance and Anglo-Saxon Elements in the Poetry of Dafydd ap Gwilym', *Proceedings of the First North American Congress of Celtic Studies, Ottawa, 1986*, p.p. Gordon W. Mac Lennan (Ottawa: University of Ottawa, 1988), pp. 531-543. Dans la plupart de ces études, les sources sont exclusivement littéraires.

de se prononcer sur la langue qui serait la source immédiate de tel ou tel emprunt lexical. Pendant les XIII^e et XIV^e siècles, le français, l'anglo-français, le moyen anglais et le latin ne sont pas toujours des langues aussi distinctes que l'on aimerait le croire. C'est le cas en Angleterre, et c'est sans doute aussi le cas — et peut-être plus systématiquement, puisque nous avons affaire dans ce cas-là à quatre langues étrangères — au Pays de Galles⁽³⁾.

Ce qui a été oublié, c'est que le processus d'emprunt lexical n'est nullement un trafic à sens unique. Le gallois a de toute évidence trouvé des mots dans l'anglo-français, mais le phénomène contraire est également visible. Tout comme le latin médiéval et le moyen anglais (et le gascon, et sans doute l'irlandais et l'écossais), le gallois verse aussi sa part dans le lexique accueillant de l'anglo-français. Les nombreux romanistes qui se sont penchés minutieusement sur les origines celtiques des textes littéraires, n'ont pas encore remarqué ce phénomène plus prosaïque de l'emprunt de mots du quotidien en anglo-français. Dans une grande mesure, cet oubli s'explique tout simplement par le fait que les documents où se trouvent les emprunts gallois les plus nombreux sont des documents administratifs et juridiques, des textes non-littéraires; des textes, donc, qu'ignorent — dans tous les sens du mot — la très grande majorité des spécialistes de l'anglo-normand.

Or, ces documents n'existent pas tous uniquement à l'état manuscrit. Deux gros volumes sont disponibles depuis bien longtemps, qui renfer-

(3) Selon Surridge (*Études Celtiques*, 21), on doit se rendre compte du 'continual cultural contact between Latin, Romance, English and Welsh' (p. 239). Voir aussi W. Rothwell, 'The Trilingual England of Geoffrey Chaucer' (à paraître dans *Studies in the Age of Chaucer*, 16 (1994), Ohio) et du même auteur, 'Lexical Borrowing in a Medieval Context', *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, 63 (1980-81), pp. 118-43. Pour une époque antérieure, on lira avec profit A.S. Gratwick, 'Latinitas Britannica: Was British Latin Archaic?', dans *Latin and the Vernacular Languages in Early Medieval Britain*, p.p. Nicholas Brooks (Leicester: Leicester University Press, 1982), pp. 1-79 (pp. 11, 16-17). Un exemple gallois de ce problème de distinguer entre latin et (anglo-)français est fourni par le nom d'un certain 'Maître Ystrwyth', clerc dans la maison de Gwynedd au XIII^e siècle, dont le nom ressemble plus à une transposition galloise d'un 'estruit' anglo-français qu'à une version galloise du latin 'instructus': cf. R.R. Davies, *The Age of Conquest: Wales 1063-1415* (Oxford: O.U.P., 1991, réédition de *Conquest, Coexistence and Change: Wales 1063-1415*, Oxford: O.U.P., 1987), p. 264 et David Stephenson, *The Governance of Gwynedd* (Cardiff: University of Wales Press, 1984), pp. 224-25, qui suggère que la très grande variété de formes du nom (sont attestés *Instructus*, *Ystrwyth*, *Osturcius*, *Ostricius*, *Strwyth*) implique qu'il s'agit plutôt d'un surnom de métier porté par plusieurs hommes.

ment quantité de documents conservés au Public Record Office à Londres. Ainsi, nous avons, grâce aux soins de J.G. Edwards, le *Calendar of Ancient Correspondence Concerning Wales* (University of Wales Press, 1935) ainsi que l'ouvrage de William Rees, le *Calendar of Ancient Petitions Relating to Wales* (University of Wales Press, 1975). Le *Calendar of Ancient Correspondence* se trouve parmi les textes exploités par l'*Anglo-Norman Dictionary*; le *Calendar of Ancient Petitions* n'y figure pas, bien qu'il s'agisse d'un recueil à plusieurs égards plus intéressant (il y a plus de documents transcrits, et moins de résumés-traductions tels que les aiment les historiens). Ces deux volumes renferment des centaines de lettres en anglo-français. Beaucoup de ces documents — la majorité, peut-être — sont des dépêches militaires qui circulaient à l'intérieur de l'armée anglaise après l'invasion de 1282: des lettres, par exemple, envoyées par Édouard I^{er} de l'Angleterre au Pays de Galles, ou dans le Pays de Galles, à ses chefs militaires au cours des dernières années du XIII^e siècle: des lettres à des nobles anglais comme William de Hamilton, à qui Édouard écrivit d'Aberconwy en 1295; ou à Reginald de Grey, qui reçut une dépêche royale de Llanfaes dans la même année. Une correspondance volumineuse entre Édouard, Prince de Galles et ses officiers survit dans le volume 54 de la collection de l'*Ancient Correspondence* du Public Record Office⁽⁴⁾.

Cependant — et Marie Surridge⁽⁵⁾ l'a déjà signalé — un certain nombre de lettres envoyées du Pays de Galles ont été en apparence expédiées par des Gallois; ce qui n'implique naturellement pas qu'elles aient été écrites, voire même composées, par des Gallois. Dans la collection de l'*Ancient Correspondence* on trouve des lettres anglo-françaises, dont les expéditeurs semblent gallois, du milieu du XIII^e siècle (1257-59) jusqu'au début du XV^e siècle (1407-13). Une partie de cette correspondance provient de collectivités, ce qui la rend moins utile du point de vue d'une étude sur la compétence linguistique et sur les choix linguistiques d'individus. Ainsi, nous avons des lettres envoyées par les bourgeois de Haverford (dans le Pembrokeshire) de la fin du XIII^e siècle, provenant à la fois de la collectivité anonyme et d'individus qui sont identifiés, où les habitants se plaignent des exactions de Guillaume de Valence, earl de Pembroke; une lettre de deux bourgeois de Carmarthen, au roi Henri III, sol-

(4) Les deux documents qui datent de 1295 se trouvent dans *Corr Wales*, p. 207. La correspondance du Prince de Galles (PRO SC 1/54) se trouve dans le même recueil, pp. 225-49. On trouvera la clef des abréviations employées ici dans l'appendice.

(5) Surridge, *Studia Celtica*, 1, p. 66 et n. 5.

licitant son aide contre le Gallois Llywelyn ap Gruffydd (1257-59); ou encore une lettre des bourgeois de la ville frontalière de Montgomery au roi Édouard I^{er}, lui demandant d'arrêter le marché (déjà défendu) de Welshpool (1279-1282); enfin, de l'année 1345, des lettres des bourgeois de Caernarvon et de Conwy, ainsi que des habitants de Denbigh et de Rhuddlan, à Édouard, Prince de Galles, où les correspondants de ces villes du nord s'inquiètent au sujet de l'hostilité des autochtones à la suite de l'assassinat de Henry de Shaldeforde, ministre du Prince⁽⁶⁾. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces documents nous révèlent qu'il existait, dans bon nombre de villes du nord et de l'ouest du Pays de Galles, des gens qui étaient capables de rédiger des lettres dans un anglo-français tout à fait correct. Il va de soi que cela ne prouve nullement que ces clercs, ou secrétaires, étaient eux-mêmes des Gallois. Tout ce qu'il leur fallait, c'était des connaissances de la langue cible (en l'occurrence, l'anglo-français), et de la langue maternelle (anglaise ou française?) de ceux qui commandèrent les lettres. Nous avons déjà noté la lettre envoyée par les bourgeois de Conwy, à Édouard, Prince de Galles en 1345. Ce document est une copie presque identique de celle sur le même sujet qu'expédièrent les habitants de la ville voisine de Caernarvon, située, comme Conwy, sur la côte nord. Les deux lettres se retrouvent de nos jours dans le même volume (54) de l'*Ancient Correspondence* au PRO à Londres. Or, le ton de cette lettre — et il s'agit sans aucun doute d'une seule et même lettre — est tellement hostile aux Gallois qu'il est inconcevable qu'elle ait été écrite par un Gallois. Les Gallois sont critiqués pour leur malveillance, leur hostilité, leur orgueil, leur malice à l'égard des Anglais, peuple dont faisait sans doute partie l'auteur. Nous possédons des renseignements assez précis sur la population de Conwy à l'époque, puisqu'il existe deux recensements, chacun d'une centaine d'habitants, qui ont eu lieu en 1295 et en 1306. Il résulte de l'analyse de ces documents, aussi rudimentaires qu'ils puissent paraître, que la majorité de la population était anglaise ou irlandaise, plutôt que galloise. La ville de Conwy était donc une ville-garnison où le français, plus exactement l'anglo-français, servait de langue véhiculaire, de *lingua franca*, parmi les colons⁽⁷⁾.

(6) *Calendar of the Public Records Relating to Pembrokeshire*, p.p. H. Owen, I (London: Honourable Society of Cymmrodorion, 1911), pp. 35-7 [deux 'Ancient Petitions': cf. *Cal. Anc. Pet.*, pp. 88, 366]; *Corr Wales*, pp. 14-15, 100-101, 230-32, 234-35.

(7) 'Es entsteht der Eindruck, dass in dieser kolonialen Neugründung die französische Sprache als *lingua franca* benutzt wurde und dass sich die einheimische Bevölkerung auf die sprachlichen Gewohnheiten der neuen Herren einstellen

Mais il faut souligner que les Gallois étaient eux-mêmes tout à fait capables d'écrire de l'anglo-français, et le faisaient surtout lorsqu'ils avaient affaire à la justice et à l'administration anglo-normandes. En mars 1274, un nommé Hywel ap Meurig écrivit à Lady Maud de Mortimer, en anglo-français, pour lui signaler des mouvements de la part du Gallois Llywelyn, Prince de Galles. Un détail intéressant: Llywelyn, sans doute pour des raisons politiques et idéologiques, ne semble jamais employer l'anglo-français, langue de l'adversaire. Tel est le cas, du moins, dans les documents que nous avons consultés, où tout ce qui est signé par Llywelyn est rédigé en latin. En 1282, en automne, Gruffydd ap Gwenwynwyn expédia une lettre en anglo-français à Robert Burnell, évêque de Bath et Wells, lui demandant de l'aide au sujet d'une transaction territoriale; il est à noter que le document suivant dans ce même volume (SC 1/23), également de Gruffydd à Robert, quatre ans plus tard (mars-avril 1286), est en latin. Entre janvier 1284 et septembre 1286, deux Gallois, Rhys ap Maelgwyn et Cynan ap Maredudd, écrivirent également en anglo-français à John de Kirkby, trésorier d'Édouard I^{er}, de la prison royale de Bridgnorth, pour lui demander que l'on fasse payer leur nourriture et leurs habits. Vingt ans plus tard, vraisemblablement en 1307-10, un autre prisonnier gallois, Llywelyn ap Rhys, écrivit pour sa part directement au roi Édouard II, en sollicitant un remède (il était emprisonné à la Tour de Londres), et en demandant entre temps des vêtements et de la literie pour que son séjour forcé soit moins désagréable. La lettre, en anglo-français, porte au dos, toujours en anglo-français, une liste de ce qu'il fallait donner au prisonnier: une robe, un lit, vingt-quatre *ells* (ou aunes) de linge — environ trente-cinq mètres, ce qui paraît excessif pour un lit, mais qui lui aurait fourni une corde admirable si jamais il éprouvait l'envie de sortir de la prison de manière peu orthodoxe. Toujours en anglo-français, nous retrouvons deux lettres d'Owain ap Gruffydd ap Gwenwynwyn de Welshpool, dont l'une (datant de 1287) traite de problèmes et de disputes juridiques, et l'autre, de l'année suivante, 1288, où il aborde la question du dégagement des cols, opération que l'on entreprenait régulièrement pour faciliter le passage des armées anglaises. Gruffydd, fils d'Owain 'de

musste, wenn sie in der neuen Siedlung Aufnahme und Arbeit finden wollte' (Michael Richter, *Sprache und Gesellschaft im Mittelalter. Untersuchungen zur mündlichen Kommunikation in England von der Mitte des elften bis zum Beginn des vierzehnten Jahrhunderts*, Monographien zur Geschichte des Mittelalters, Bd. 17 (Stuttgart: Hiersemann, 1979), pp. 193-94). Pour les deux recensements faits à Conwy, voir J. Griffiths, 'Documents Relating to the Early History of Conway', *Caernarvonshire Historical Society Transactions*, 8 (1947), pp. 5-19 (cité par Richter, p. 193).

la Pole' (c'est-à-dire de Welshpool) expédia une lettre anglo-française en 1307-08 à Édouard II au sujet de terres qu'il réclamait, et où son oncle avait été tenancier. D'autres lettres, du même genre, ont survécu du début du XIV^e siècle, en anglo-français, de la part d'expéditeurs dont (comme c'est le cas ici) les noms nous laissent croire qu'il s'agit de Gallois⁽⁸⁾.

Si nous nous penchons maintenant sur l'autre grand répertoire de documents, le *Calendar of Ancient Petitions Relating to Wales* édité par William Rees en 1975, nous constaterons que la situation est à peu près la même. Le fait qu'il y a là un nombre plus important de documents, et que les pétitions peuvent plus facilement être envoyées par les représentants de toutes les classes sociales, et surtout des classes moins privilégiées, font que ce volume est plus significatif que le *Calendar of Ancient Correspondence* comme indice du degré de pénétration de l'anglo-français en tant que langue administrative et véhiculaire (*language of record*) dans le Pays de Galles au moyen âge. Il y subsiste grand nombre de pétitions envoyées par les bourgeois de villes galloises comme Caernarvon, Conwy, Llanfaes, Cardigan, Denbigh et Rhuddlan. Parmi les expéditeurs, certains se déclarent Gallois, ou semblent l'être d'après leurs noms: en 1284-1303, Owein ap Madoc et Maredudd ap Madoc de Cydewain; une pétition de 1309 provient des habitants gallois (c'est eux qui le disent) de Cantref Mawr. En 1324, Griffith ap Yerwarde et Madoc ap Willym, bourgeois de Newborough (dans le Snowdonia), déclarent au cours de leur pétition qu'ils sont gallois⁽⁹⁾. Une quantité importante de pétitions envoyées par des évêques, des prébendiers, des abbés, des prieurs et des prêtres, de Bangor, de St David's, de St Asaph ainsi que des grandes abbayes de Strata Marcella et de Strata Florida, sont également écrites en anglo-français plutôt que dans le latin auquel peut-être on s'attendrait.

On ajoutera à ces pétitions — et il y en a d'autres — de la part de la bourgeoisie et du clergé, des requêtes, en anglo-français, émanant des petites gens, et provenant donc de personnes qui vraisemblablement n'avaient pas reçu la moindre éducation. En 1321-22, les *common reeves of beasts* (les intendants) de Merioneth ont envoyé une pétition au roi; de l'année 1284 nous avons une pétition de la part des *freemen* et des *villeins* de Talybolion (Anglesey); ou encore, en 1315 des *povres vileyns* du manoir de Penrhos (Anglesey) et en 1324 des *villeins* d'Eifionydd (Caernarvon). Les *bondmen*, ou tenanciers non libres, de Trefmeibion (Angle-

(8) *Corr Wales*, pp. 49; 122; 46; 98-99; 103; 166; 104; autres lettres du XIV^e siècle: pp. 209; 101; 239.

(9) *Cal. Anc. Pet.*, pp. 61-62, 200, 254.

sey) ont envoyé une pétition anglo-française au début du XIV^e siècle; en 1377, la cour reçut une pétition de la part d'une tenancière pauvre, veuve de David Lloyd de Trefriw (Rhos). De la même époque (1328) a survécu une pétition envoyée au roi par Wylym ap Bledyn, archer du roi, et vraisemblablement un Gallois⁽¹⁰⁾. Il s'agit ici de pétitions, c'est-à-dire de requêtes devant la cour, et il y a donc une forte possibilité que les suppliants aient parfois exagéré leur misère et qu'ils aient même quelque peu réduit leur statut social. Il est très peu probable que les 'auteurs' de ces documents aient écrit *de propria manu* les pétitions. Toute idée d'un bilinguisme général parmi les paysans du Pays de Galles — ou ailleurs en Grande-Bretagne — est sans doute à écarter. Cependant, l'existence de documents de ce genre nous révèle qu'il se trouvait, un peu partout dans le nord et dans l'ouest du Pays de Galles, des clercs, ou notaires, ou secrétaires, ou scribes, capables de rédiger des pétitions en anglo-français correct — et il s'agit dans ces documents d'un anglo-français tout à fait normal — et (comme le dit la chanson d'enfants anglaise) convenable *to set before the King*. En même temps, si les *villeins* de Penrhos ou les *reeves of beasts* de Merioneth ne comprenaient pas eux-mêmes l'anglo-français — et rien ne nous laisse supposer que c'était le cas —, nous sommes alors obligés d'accepter que ceux qui ont rédigé leurs pétitions étaient pour leur part plus ou moins compétents en gallois et en anglo-français. Ici, nous n'avons affaire (comme c'est le cas pour les documents de la collection de l'*Ancient Correspondence*) ni à la bourgeoisie de colonies anglo-normandes comme Caernarvon et Conwy, ni aux habitants de régions où une élite anglo-normande est bien implantée, comme c'était le cas dans le Pembrokeshire: il s'agit de documents envoyés par des paysans de l'intérieur du Pays de Galles. L'existence de tels documents nous indique qu'en tant que langue administrative, langue véhiculaire, *language of record*, l'anglo-français avait pénétré bien avant dans les domaines des rois d'Angleterre⁽¹¹⁾.

Ces deux collections de documents ont évidemment été feuilletées par les historiens du Pays de Galles au moyen âge. Pourtant, dans le

(10) *Cal. Anc. Pet.*, pp. 29, 112, 261-62, 123, 241-42, 243-44, 254-55. La pétition de Penrhos est imprimée dans *Rot Parl* i 308.

(11) Pour un autre exemple: voir la pétition de la part des 'povers tenaunz de la Fraunchyse de Leysdone', dans le Kent, présentée au Prieur de la Sainte Trinité de Cantorbéry en 1315-20, qui a fait l'objet d'un exposé par M. Andrew Butcher (University of Kent) au Colloque Leeds-York sur *The Use of French in England*, au Centre for Medieval Studies, University of York, le 26 février 1994.

Public Record Office, d'autres collections recèlent des lettres anglo-françaises qui concernent le Pays de Galles. Parmi celles-ci, on pourrait citer des documents dans la *Special Collection* des *Ancient Deeds*: livrés en Angleterre, mais ayant rapport au Pays de Galles, on trouve (par exemple) un bail au nom d'un certain Rees ap Griffith par Hugh le Despenser, fait à York en mai 1318 (A 4878); le don de terres dans le Carmarthen-shire à Hugh le Despenser, signé à Newark en février 1323 (A 4886); et une collection de lettres patentes par le même Hugh le Despenser, toujours au sujet du Carmarthen-shire, expédiées de York en décembre 1323 (A 4887). Si ces documents avaient été incompréhensibles dans la région où ils étaient censés être appliqués, leur utilité aurait été nulle: leur existence même nous permet ainsi de conclure qu'il existait, dans le Carmarthen-shire, des fonctionnaires capables de lire l'anglo-français. Parmi les rôles de Dyffryn Clwyd dont le cataloguage a lieu actuellement à l'University of Wales, Aberystwyth, il existe des pétitions anglo-françaises qui renferment bon nombre d'éléments gallois⁽¹²⁾. L'évidence des documents imprimés çà et là dans les travaux d'historiens nous incite à croire que la *terra incognita* des documents du Public Record Office mériterait bien un petit détour. Citons, à titre d'exemple, les documents provenant des *Parliamentary and Council Proceedings* dans l'étude par Waters de l'implantation anglaise dans le nord du Pays de Galles, ou encore les textes anglo-français imprimés par Pugh dans son livre sur les *Marcher Lordships of South Wales*⁽¹³⁾.

Au début de ce siècle, l'Honorable Society of Cymmrodorion publia, dans sa Record Series, les quatre volumes du *Catalogue of the Manuscripts Relating to Wales in the British Museum*, édités par E. Owen (1900-22). Ici encore, des manuscrits anglo-français sont admirablement

(12) Voir n. 22, ci-dessous.

(13) Voir W.H. Waters, *The Edwardian Settlement of North Wales in its Administrative and Legal Aspects (1284-1343)* (Cardiff: University of Wales Press, 1935), par ex. p. 74 n. 7. Quelques documents en provenance de Dyffryn Clwyd sont répertoriés dans *Cal. Anc. Pet.*, pp. 168-69; 180-82; voir également R. Ian Jack, 'Records of Denbighshire Lordships II: The Lordship of Dyffryn-Clwyd in 1324', *Transactions of the Denbighshire Historical Society*, 17 (1968), pp. 7-53 (rente des *parkers* de Clocaenog (PRO Wales 15/8, fol. 10r), pp. 52-53, en anglo-français). Un *Assize Roll* de Chepstow (1415), dont certaines parties sont en anglo-français, est imprimé par T.B. Pugh, *The Marcher Lordships of South Wales 1415-1536. Select Documents*, Board of Celtic Studies, History and Law Series, 20 (Cardiff: Univ. of Wales Press, 1963), pp. 49-75.

répertoriés et parfois transcrits, du moins en partie. Des grandes collections de manuscrits du British Museum de jadis, on y retrouve des ouvrages des collections de Cotton et de Lansdowne, ainsi que des chartes des collections de Harley et Additional. Parmi les documents dans l'ouvrage d'Owen, certains sont publiés ailleurs. Parfois il s'agit de documents d'origine anglaise, et qui n'ont affaire au Pays de Galles que parce que le Pays de Galles faisait partie des domaines anglais: des lettres d'Hugh le Despenser au sheriff de Glamorgan, John Inge, au début des années 1320, par exemple, ou un accord entre le roi Richard II et Sir Desgarry Sais au sujet du château de Pembroke en 1377. D'autre part, on imagine difficilement que le document important dans Additional Charters 7189, qui décrit l'état des châteaux royaux dans le Pays de Galles, ait pu être rédigé ailleurs que dans le Pays de Galles lui-même⁽¹⁴⁾.

Moins connus, pour des raisons évidentes, sont les documents dans les collections privées, aujourd'hui conservées à la National Library of Wales à Aberystwyth. Il s'agit surtout de documents juridiques au sujet de fiefs et de terres, et écrits en anglo-français. Parmi ceux-ci on peut citer le don du droit de construire un barrage sur la River Monnow, dans la collection des *Kentchurch Court Papers and Documents* (n° 1024, maintenant dans le Hereford Record Office); des documents juridiques concernant le Pembrokeshire en 1292 dans les *Muddlescombe Deeds* (n° 2249); dans les *Bronwydd Deeds*, des documents relevant de la cour de Pembroke, en 1362-63 (n° 7273), un document qui annule des liens féodaux, provenant du Pembrokeshire en 1373 (n° 7230), un autre au sujet de gardiennage et de mariage en 1381 (n° 1295); dans la *Lleweni Collection*, le don d'un fief près de Ruthin en 1370 (n° 647), un *plea* de non-coupable face à une allégation d'avoir ravi une jeune fille du début du XV^e siècle

(14) Manuscrits anglo-français catalogués par Owen: Cotton Julius D.X (i.4); Cotton Nero C.III (i.12; publication partielle dans *English Historical Review*, 12, pp. 755-61); Cotton Vitellius C.X (i.19); Cotton Vespasian F.VII (i.25) et F.XIII (i.24-25), avec transcription); Lansdowne 214 (Geoffroi de Monmouth, Nennius; i.82); Harley Charters 56 B 6 (iii.545, avec transcription); Harley Charters 75 A 45 (iii.557); Harley Rolls E 7 (iii.601-2); Additional Charters 1531 (iii.641-2, avec transcription); 7198 (iii.675-80, avec transcription); 15902 (iii.705); 20393 (iii.709). Le texte important des Additional Charters 7198, qui traite de l'état des châteaux royaux dans le Pays de Galles, fait l'objet d'une étude (à paraître) de M. R.F. Walker (University of Wales, Aberystwyth), qui m'a aimablement signalé l'existence de ce document. Pour Sir Gregory (*alias* Desgarry) Sais, voir A.D. Carr, 'A Welsh Knight in the Hundred Years War: Sir Gregory Sais', *Transactions of the Honourable Society of Cymmrodorion*, 1977, pp. 40-53.

(n° 664), et un mandat qui déplacerait à Denbigh un certain nombre de tenanciers du Prince de Galles en 1411 (n° 663); parmi les *Powis Manorial Records* (n° 23), une collection de comptes relatifs à Chirkland et à la ville d'Oswestry des années 1402-03, dont la majorité sont en anglo-français; des documents relevant de la famille Arundel dans la collection des *manorial records* du château de Chirk⁽¹⁵⁾; dans les *Bettisfield Documents*⁽¹⁶⁾, quatre documents juridiques (contrats et donations) en anglo-français; dans les *Wigfair Deeds and Documents*, un récépissé en anglo-français qui date de 1322. Il existe certainement d'autres documents du même genre, à Aberystwyth et ailleurs, qui n'attendent qu'à être découverts par des chercheurs.

Et pourtant... on continue à croire que l'anglo-français est le français tel qu'il se parlait, et (à l'époque tardive, l'époque qui correspond au moyen français) surtout tel qu'il s'écrivait, *en Angleterre*. Seul l'*Anglo-Norman Dictionary* semble reconnaître que l'anglo-français a fonctionné en tant que *lingua franca* administrative partout en Grande-Bretagne et en Irlande. Selon l'introduction (p. vii), l'anglo-normand est 'the French used in the British Isles between the time of the Norman Conquest and the fifteenth century'. Y sont donc compris l'Irlande, l'Écosse, le Pays de Galles; et les textes cités dans l'*AND* comprennent en effet des documents, littéraires et autres, qui proviennent de tous les pays des Iles Britanniques. Mais l'*Anglo-Norman Dictionary* — ici comme ailleurs — est l'exception qui fait la règle; car, et nous le verrons ci-dessous, les définitions fournies dans les manuels classiques prennent comme point de départ implicite — et souvent explicite — la restriction de l'anglo-normand à l'intérieur de l'Angleterre, au sens strict. Cette observation vaut autant pour les *auctoritates*, les *ancestrs* comme le dirait Wace, que pour les ouvrages les plus récents: les livres de Douglas Kibbee (1991) et de Luis Iglesias Rábade (1992), se réfèrent de manière tout à fait explicite, et tout à fait exclusive, à l'Angleterre, et ce à partir des titres de leurs livres. Une seule fois, Kibbee mentionne, en passant, et comme par hasard, le Pays de Galles⁽¹⁷⁾.

(15) Llinos Beverley Smith, 'Seigniorial Income in the Fourteenth Century', *Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 28 (1978-80), pp. 443-57 (p. 447 n. 1)

(16) Cf. aussi, du ms. NLW Bettisfield 19, A.H. Diverres, 'The life of Saint Melor', dans *Medieval French Textual Studies in memory of T.B.W. Reid*, p.p. Ian Short, A.N.T.S. Occasional Publications Series, 1 (London: Anglo-Norman Text Society, 1984), pp. 41-53 (texte anglo-normand).

(17) Douglas A. Kibbee, *For to Speke Frenche Trewely. The French Language in England, 1000-1600: Its Status, Description and Instruction*, Studies in the History of the Language Sciences, 60 (Amsterdam: Benjamins, 1991); Luis

C'est comme si, dans la pratique, les autres éléments du territoire politique anglo-normand n'existent pas pour ceux qui ont étudié (et pour ceux qui étudient toujours) la langue anglo-normande. L'Irlande a été citée de temps en temps, l'Écosse, comme le Pays de Galles, ne figure pratiquement jamais dans les études. Cette omission n'est nullement innocente, n'est pas du tout un effet du hasard, et nous reviendrons sur les raisons qui l'ont produite.

Le lecteur ne s'étonnera peut-être pas d'apprendre que les historiens qui ont traité du problème des langues dans la société médiévale (en Grande-Bretagne comme ailleurs) ont parfois l'esprit plus large que leurs collègues philologues. L'historien a l'avantage de connaître ses sources non-littéraires, et cette familiarité le confronte sans cesse à la réalité linguistique, en l'occurrence l'emploi de l'anglo-français partout en Grande-Bretagne. C'est ainsi que MM. Michael Clanchy et Michael Richter ont réussi à esquisser la situation linguistique en Angleterre de façon intéressante, et ce, grâce à une exploitation de documents qui par leur nature même étaient inconnus de la part des linguistes. Le livre de Clanchy, *From Memory to Written Record: England 1066-1307* (Londres, 1979) fournit un traitement magistral de la fonction de qu'il appelle les *languages of record* (langues documentaires) dans l'Angleterre du moyen âge. L'étude de Richter, *Sprache und Gesellschaft im Mittelalter* (et sous-titrée *Untersuchungen zur mündlichen Kommunikation in England von der Mitte des elften bis zum Beginn des vierzehnten Jahrhunderts*), publiée également en 1979, est aussi d'une grande importance, bien que moins connue, cela sans doute à cause de la langue dans laquelle cet ouvrage est rédigé. Le Pays de Galles est l'objet d'un petit *excursus* (pp. 94-100). En fait, celui-ci s'occupe surtout de la situation linguistique du point de vue d'une histoire externe, se basant essentiellement sur les observations de Giraldus Cambrensis, qui concernent avant tout le gallois. Pour ce qui est des renseignements disponibles sur la situation générale au Pays de Galles, Richter est pessimiste: les sources sont lacunaires (*dürftig*)⁽¹⁸⁾. 'Dürftig',

Iglesias Rábade, *Uso del inglés y francés en la Inglaterra normanda y Plantagenet* (Santiago: Universidad de Santiago, 1992); du même auteur, 'Norman England: A Historical Sociolinguistic Approach', *Revista Canaria de Estudios Ingleses*, 15 (1987), pp. 101-12.

(18) 'Die Vielfalt der in Wales gebrauchten Sprachen im 12. Jahrhundert findet in den lateinischen Werken wenigstens am Rande Erwähnung. Eine differenzierte Erfassung der sprachlichen Situation ist freilich nicht möglich, da die Quellen im Vergleich mit denen über England sehr dürftig sind' (Richter, *Sprache und Gesellschaft*, p. 98).

peut-être; pourtant, il y en a. Giraldus Cambrensis lui-même, conteur intarissable, nous offre dans son *Speculum Duorum* une anecdote qui a fait couler une certaine quantité d'encre depuis la parution d'un petit article par Yves Lefèvre dans les *Mélanges Lecoy* en 1973. Dans l'anecdote, Giraldus se met à déplorer l'ignorance de son neveu, dont le manque de compétence en latin et en français est honteux. Giraldus attire son attention, par contre, sur la virtuosité linguistique de John Blund, qui, plus tard, allait devenir célèbre dans le monde universitaire de Paris. La distinction principale de John Blund, pour nous, c'est ses connaissances de la langue française: il ne s'agit pas du français d'Angleterre, mais du vrai français de France, qu'il maîtrise de façon si impressionnante que Giraldus s'imagine (et c'est une erreur) qu'il a dû l'apprendre en France, tandis qu'en fait il l'a appris de ses oncles, hommes instruits et grands voyageurs, à Lincoln. Selon Lefèvre⁽¹⁹⁾, la conclusion à tirer de l'anecdote de Giraldus est la suivante:

un jeune clerc gallois aurait dû s'appliquer aux études, soigner son expression et bien parler les deux seules langues acceptables dans un milieu intellectuel, le latin et le français.

Or, cette anecdote, aussi amusante qu'elle puisse paraître, ne sert pas à grand-chose dans l'examen du rôle du français au Pays de Galles. Le *Speculum Duorum* de Giraldus, ouvrage amer et souvent acerbe, n'est pas une étude détachée et objective sur les langues en usage en Grande-Bretagne. Giraldus s'occupe de deux cas particuliers (un neveu ingrat d'une part, John Blund d'autre part), non pas de la situation générale. Bien entendu, de telles anecdotes nous séduisent facilement: elles ajoutent un élément humain à l'étude parfois austère, et souvent frustrante, des communautés linguistiques du passé. Le danger, c'est qu'on est amené à généraliser à partir de la situation très spécifique qu'elles décrivent, et à brosser de grandes théories au sujet de l'emploi de telle ou telle langue sur la base de données minuscules. De nos jours, aucun sociolinguiste ne se permettrait de baser une description de la situation linguistique en France sur les observations d'une poignée de sujets de compétence et de fiabilité douteuses. Mais voici ce qui arrive, par trop souvent, lorsque c'est l'ancienne langue que l'on considère.

(19) 'De l'usage du français en Grande-Bretagne à la fin du XII^e siècle', *Études de langue et de littérature du moyen âge offertes à Félix Lecoy* (Paris: Champion, 1973), pp. 301-305 (p. 303). On lira maintenant le *Speculum Duorum* dans *Giraldus Cambrensis: Speculum Duorum or a Mirror of Two Men*, p.p. Michael Richter, Yves Lefèvre et R.B.C. Huygens, Board of Celtic Studies: History and Law Series, 27 (Cardiff: University of Wales Press, 1974), pp. 32, 56, 132.

En fait, la partie la plus importante du livre de Richter, en ce qui concerne le Pays de Galles, est le chapitre (pp. 173-201) qui présente un document *a priori* peu prometteur, et qui se trouve dans les archives du Vatican. Il s'agit du compte rendu d'une enquête sur la vie et l'œuvre de Thomas Cantilupe, évêque de Hereford et candidat à la canonisation au début du XIV^e siècle. Le manuscrit du Vatican renferme des listes de témoins consultés par les légats envoyés dans le pays, avec des renseignements précieux sur leur profession, leur âge, leur statut social, et — et voici l'essentiel — sur la langue qu'ils ont employée lorsqu'ils ont répondu aux légats. Comme le diocèse de Hereford s'étend dans le Pays de Galles, l'enquête a eu lieu dans des localités galloises et anglaises. Suivant l'endroit, les langues disponibles étaient donc (dans l'ordre) le latin (au sommet de l'hierarchie), ensuite le français (c'est-à-dire, l'anglo-français), l'anglais et le gallois. Si nous acceptons avec Richter que les témoins auraient voulu choisir une langue aussi prestigieuse que possible — la langue la plus *haute* qu'ils avaient à leur disposition, pour employer le vocabulaire de la diglossie — nous pouvons conclure que là où un témoin répond en anglais, c'est parce qu'il ne connaissait pas l'anglo-français, et *a fortiori* qu'il ignorait le latin. La possibilité existe donc, à partir de ces données, de brosser un tableau de l'usage linguistique réel à Hereford, Swansea et à Conwy au début du XIV^e siècle. Le travail de Richter, pleinement conscient des difficultés inhérentes dans l'étude d'une société de toute évidence multilingue, nous permet d'aller beaucoup plus loin que si nous nous basons sur la subjectivité des anecdotes sur lesquelles reposent la plupart des études antérieures.

Une deuxième contribution importante est fournie par M. William Rothwell, éditeur de l'*Anglo-Norman Dictionary*, qui a examiné la situation linguistique dans l'Angleterre médiévale à l'aide de chartes municipales (*borough charters*). Cette étude, parue dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* en 1983, a définitivement ruiné la vieille idée sacro-sainte du bilinguisme quasi-universel, dans toutes les classes sociales, en Angleterre⁽²⁰⁾. Les documents qu'analyse Rothwell ne laissent pas de doute: l'usage de l'anglo-français était non seulement limité sur le plan social (conclusion qui est maintenant acceptée), mais également sur le

(20) Voir (pour la théorie — maintenant rejetée — d'un bilinguisme généralisé) J. Vising, *Anglo-Norman Language and Literature* (London: O.U.P., 1923), p. 18 ainsi que M.D. Legge, *Anglo-Norman Literature and its Background* (Oxford: O.U.P., 1963), p. 4, et le correctif de W. Rothwell, 'The Role of French in Thirteenth-Century England', *Bulletin of the John Rylands University Library*, 58 (1975-76), pp. 445-66.

plan géographique. Le domaine de l'anglo-français ne dépassait pas vraiment les frontières de ce qu'on appellerait aujourd'hui les *Home Counties*, soit les alentours de Londres et le sud-est de l'Angleterre⁽²¹⁾. Pour le sociolinguiste, voici une conclusion tout à fait plausible: la variété prestigieuse, qui peut, si besoin est, servir de variété supra-régionale et véhiculaire partout dans le territoire, est ancrée dans certaines classes sociales et dans une partie seulement du pays. L'étude magistrale de Rothwell nous indique sans doute le chemin à suivre: c'est une approche à la fois plus intelligente et plus fiable du problème de l'emploi des langues que celle qui prend comme point de départ les anecdotes isolées de tel ou tel écrivain satirique. Surtout, l'article de Rothwell utilise, même si c'est de façon rudimentaire, des données quantitatives. Il est temps, nous semble-t-il, que les linguistes regardent de plus près les preuves concrètes, objectives, quantitatives, et mettent de côté les anecdotes qui leur ont trop longtemps servi de preuves d'une valeur, à vrai dire, assez discutable. Pour l'historien, les documents d'archive sont toujours privilégiés: là encore, il est temps, peut-être, que la philologie suive l'exemple de l'histoire.

L'étude de Rothwell ne concerne pas le problème du reste des Iles Britanniques. Pour ce qui est du Pays de Galles, l'évidence des archives nous pousse à une conclusion inévitable: l'anglo-français s'employait au Pays de Galles dans les documents écrits un peu partout, et ce à une échelle qui n'est absolument pas indiquée dans les livres qui ont la prétention de décrire la langue anglo-normande et qui ne s'intéressent, en fait, qu'au langage des textes strictement littéraires, les seuls que semblent connaître les auteurs des manuels. Du point de vue purement linguistique — et c'est là le plus important — les documents gallois renferment une quantité considérable de mots anglo-français qui ne sont pas attestés ailleurs. Il s'agit parfois de mots d'emprunt, provenant du gallois tout comme les mots du moyen anglais, tels *hundred*, *geldable*, *yoman*, *wharf* ou *welke*, se glissent dans les documents anglo-français écrits en Angleterre. Comme on s'y attendrait, les nouvelles acquisitions galloises concernent surtout les éléments du système administratif et juridique du Pays de Galles: à l'intérieur de cercles assez restreints, ces mots techniques ont dû être compris par les officiers anglo-normands auxquels incombait l'administration de ce nouvel territoire. C'est ainsi qu'au beau milieu de documents en anglo-français, l'on retrouve les termes techniques gallois *cantred* and *commote*, dont le dernier est déjà dans l'*Anglo-Norman Dictionary*,

(21) W. Rothwell, 'Language and Government in Medieval England', *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 93 (1983), pp. 258-70.

mais dont le premier manque au bataillon, bien qu'il soit bien attesté dans les sources imprimées, surtout dans les noms de lieu; ou encore *galecherie/galachirie*, *ringild* et *ringildie*, *amobrau*, *havoterie*, *hildofraeth*, *meyrdif*, *ragelotie*, *raglauté*, *raglour*, *treth* sous forme du mot composé *treth melyn*, *westwa*. Les lois du roi légendaire, Hywel Dda, Hywel le Bon, en gallois 'Cyfraith Hywel', sont francisés, ou plutôt anglo-francisés, comme *keveretz Howel*. L'archevêque de Cantorbéry, John Peckham, qui n'aimait pas trop les Gallois, écrivit à Newport en 1284, qu'une solution possible au problème considérable du manque de civilisation des habitants du Pays de Galles serait de supprimer l'usage de *Gweison bychain*, d'après lequel on envoyait les jeunes à la cour du prince: dans sa lettre, en anglo-français, il écrit tout simplement *wysshambaghan*, sans explication ni glose, comme si son lecteur allait comprendre ce mot gallois. Dans les pétitions anglo-françaises qui sont attachées aux rôles de la cour de Dyffryn Clwyd l'on retrouve des emprunts comme *ffryth* 'pâturage de montagne' (gallois *ffridd*), *priodor*, 'propriétaire' (même mot en anglo-français), *amobrau* encore (sous forme de l'anglo-français *amobours*) et *obediws*, 'service féodal' (*obeduz* en anglo-français), en même temps que la création d'un verbe anglo-français *predeir/predoir*, établi à partir du substantif gallois *prid*⁽²²⁾. La plupart de ces mots gallois, qui gardent visiblement leur habit celtique, apparaissent également dans le latin britannique et sont dûment attestés dans le grand *Dictionary of Medieval Latin from British Sources* ainsi que dans le *Revised Medieval Latin Word-List*⁽²³⁾. La manière dont les emprunts gallois se retrouvent à la fois en latin et en anglo-français est une preuve supplémentaire de la complexité des rapports entre ces deux langues administratives, censées être tout à fait distinctes.

Des éléments non-gallois, mais néanmoins des additions au lexique de l'anglo-français, surgissent également dans ces documents. Des mots nouveaux sont assez souvent renfermés dans des textes non-littéraires, ne serait-ce que parce que les chercheurs ne les exploitent que rarement. C'est ainsi que les documents gallois ont leur part de nouveautés pour le lexicographe. Du *Calendar of Ancient Correspondence*, par exemple, on retiendra pour la révision de l'*Anglo-Norman Dictionary* les mots sui-

(22) Je tiens à remercier MM. A.D.M. Barrell et M. Brown de leurs précieux conseils à propos de ces documents, qu'ils cataloguent actuellement à Aberystwyth dans le cadre d'une étude financée par le ESRC.

(23) *Treth* et *gweison bychein* sont attestés, sans la moindre tentative de latinisation, dans les comptes manoriaux de Chirk Castle, dans le ms. NLW Chirk Castle D. 16.

vants: *couchour de pere*, 'coucheur de pierre, maçon' (l'éditeur l'a mal compris comme 'stonecutter'); la forme *espringant*, 'espringale'; emprunté du moyen anglais, *spiking* (au pluriel: *spikinghis*) 'gros clou à large tête'. Dans le *Calendar of Ancient Petitions Relating to Wales* se trouvent le toponyme *wercheteshagge* (champ de Werchet?), *cureie* avec le sens particulier de 'bande de peau' (détachée comme punition d'un criminel); peut-être, mais cela dépend de la résolution d'une abréviation manuscrite, *quinsine* comme terme médical (attesté dans l'AND sous forme de la variante aphétique *quinancie*, sub *esquinauncy*); *serjauntespein* ('impôt payé par les sergents?'); empruntés du moyen anglais, les mots *wodewardie* (seul le *wodeward*, le garde forestier, figure dans l'AND); et *gurmetak*, 'wormetak, impôt perçu pour le pâturage des porcs'. Les renseignements que l'on peut recueillir à partir des rares manuscrits transcrits par Owen dans son *Catalogue of the Manuscripts Relating to Wales in the British Museum* soulignent encore l'importance lexicale (et lexicographique) de documents de ce type: des termes militaires comme *arc manuel*, *gasyngale* ('pourpoint doublé?'); des mots de tous les jours, comme *bracine* and *vit-tellerie*, des emprunts du moyen anglais, *hackenail* and *stonnail*; d'autres additions, *ferure*, *marchaucie*, *pargettre*, *planchure*, *referrer*; et des mots dont le sens nous échappe, comme *cachebord* et *wyure/wyvre*. Dans un manuscrit qui figure dans le catalogue d'Owen, dont une partie fut publiée à la fin du XIX^e siècle, se trouvent de nouvelles additions: *caddel*, 'chef militaire, capitaine'; et *grondilement*, 'révolte, rumeur'⁽²⁴⁾.

Les renseignements linguistiques et sociolinguistiques que l'on peut cueillir par un détour même préliminaire dans le domaine des documents administratifs du Pays de Galles sont impressionnants. Il y a peut-être très peu de *littérature* anglo-normande au Pays de Galles, mais ce n'est pas là une raison pour exclure le Pays de Galles des études de la *langue* anglo-normande. Pour une fois, l'oubli du Pays de Galles n'est pas le résultat — comme on pourrait le croire — de la négligence linguistique qui fait que le mot 'Angleterre' désigne non seulement l'Angleterre elle-même, mais toute la Grande-Bretagne. Il s'agit plutôt d'un des aspects traditionnels (dans tous les sens du mot) des études anglo-normandes. La plupart des travaux dans ce domaine se concentrent sur la langue littéraire, sinon sur la littérature tout court; de surcroît, la préférence va vers la littérature du XII^e. L'omission dans les manuels de toute mention des quantités considérables de documents gallois en anglo-français non-littéraire est le résultat direct

(24) Voir, pour plus de renseignements sur ces mots, l'appendice qui suit cet article.

et inévitable de cette perspective bornée sur ce qu'est l'anglo-normand. Le Pays de Galles, et les autres parties périphériques des Iles Britanniques, n'ont produit que très peu de littérature d'imagination en français. D'où, et c'est très logique, l'omission de ces zones par ceux — et celles — qui n'ont jamais voulu regarder que les textes littéraires.

Cette approche manifestement inadéquate a survécu, en partie, grâce à une autre tendance bien tenace (et peu utile) des études anglo-normandes, soit l'absence quasi totale dans les manuels d'une définition cohérente de ce que l'on comprend par l'anglo-normand. Même là où les spécialistes ont tenté de formuler une définition, celle-ci est toujours basée sur la même vision incomplète de la langue, qui ne la voit qu'à travers le prisme dénaturant de la production littéraire. La première étude globale de l'anglo-normand, entreprise par L.E. Menger, fut publiée en 1904⁽²⁵⁾. Menger, au cours d'une discussion intelligente et fort perspicace du problème de la définition de l'anglo-normand, déclara que :

The only general definition of Anglo-Norman possible is that it is bad French as used in England (during the Middle Ages).

Cette définition, même si l'on admet les mises en garde de l'auteur, laisse à désirer. Tout d'abord, et nous l'avons déjà noté, la restriction à l'Angleterre, 'as used in England', est inacceptable. Même dans les années 1900, époque où travaillait Menger, c'est une limitation qu'il aurait pu, et aurait dû, rejeter. Ne citons que les *Rotuli Parliamentorum*, dont l'unique édition (elle-même très déficitaire) date du XVIII^e siècle. Or, cet ouvrage renferme un nombre considérable de pétitions et de lettres en provenance du Pays de Galles. Des éditions de documents anglo-normands irlandais étaient déjà disponibles en 1870⁽²⁶⁾. Ensuite, l'expression 'bad French', ne peut pas passer sans commentaire. Le 'bad French used in England' de Menger est défini — comme c'est toujours le cas pour toute variété excentrique qui est censée ne pas correspondre aux sublimes hauteurs de la langue standard — en se référant à la norme. La norme, évidemment, c'est le *francien* de l'Ile-de-France. L'anglo-normand est du mauvais français

(25) L.E. Menger, *The Anglo-Norman Dialect* (New York: Columbia University Press, 1904), p. 4.

(26) Des documents anglo-français sont imprimés dans *Historical and Municipal Documents of Ireland*, p.p. J.T. Gilbert, Rolls Series, 53 (London: H.M.S.O., 1870), par ex. pp. 359-65. Pour le texte des *Rotuli Parliamentorum*, voir W. Rothwell, 'The French Text of the *Rotuli Parliamentorum*: Some Corrections', *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, 65 (1983), pp. 230-58.

parce qu'il n'obéit pas aux prétendues règles de la grammaire du francien. Et non seulement le francien écrit, mais le *francien parlé*. Toujours selon Menger, l'anglo-normand est du mauvais français parce qu'il ne respecte pas les 'niceties of speech observed on the continent' (p. 2). Mais voilà le *hic*. Il est très peu probable que ces *niceties* ont jamais été observées, à Paris ou ailleurs. De toute façon, aucune preuve n'existe — ne pourra jamais exister — pour étayer cette proposition. C'est une supposition tout à fait gratuite de la part de Menger, que de croire à l'existence d'un francien parlé et correct, uniquement parce que ces mêmes *niceties* existent, et encore, n'existent que parfois, dans le registre littéraire. Ensuite, et il y a là de quoi s'étonner, ce mauvais français aurait été transcrit dans des textes ... hautement littéraires.

La double erreur de Menger est tout à fait typique de ce que l'on a écrit sur l'anglo-normand depuis 1904. Le lecteur qui s'intéresse à cette variété a depuis longtemps l'habitude de chercher dans l'ouvrage classique de Mildred K. Pope, *From Latin to Modern French* (Manchester: Manchester University Press, 1934), et surtout dans la cinquième partie du livre, où il s'agit d'une 'especial consideration of Anglo-Norman'. Soixante ans plus tard, et en dépit de plusieurs révolutions dans la linguistique, l'ouvrage de Pope, sans rivale et sans remplacement, fait toujours autorité. Mais une définition explicite de l'anglo-normand ne se trouve nulle part dans cette étude remarquable. Pour Miss Pope, l'anglo-normand — à la différence de la Gaule — se divise en deux: 'the first, main period' (§ 1078, p. 425), jusqu'au début du XIII^e siècle, et la période tardive, époque de dégénération et de déclin à la suite de la perte de la Normandie en 1204 et de la disparition de l'influence bénéfique du français continental. Un désarroi total dans les systèmes grammaticaux, orthographiques et phonologiques, caractérise la période tardive, lorsque le français devient langue véhiculaire, et cesse d'être langue vernaculaire. Pour Miss Pope, l'anglo-normand tardif est donc une sorte de *pidgin*, un jargon barbare à moitié compris ('half-understood') par les habitants, qui le balbutiaient sans le comprendre. Ici, et c'est M. Rothwell qui le signale⁽²⁷⁾, Miss Pope ne fait que reprendre l'ouvrage important de Johan Vising, *Anglo-Norman language and literature*, publié dix ans avant la parution de *From Latin to Modern French*⁽²⁸⁾.

(27) W. Rothwell, 'From Latin to Modern French: Fifty Years On', *Bulletin of the John Rylands University Library*, 68 (1985), pp. 179-209 (p. 191).

(28) London: O.U.P., 1923. Depuis bien des années, Mme Ruth J. Dean travaille sur une refonte totale de cet ouvrage toujours indispensable.

Un minimum de réflexion devrait conduire à la conclusion qu'aucune société avancée, voire civilisée, n'aurait pu fonctionner de façon efficace si l'une de ses principales langues documentaires (*languages of record*) avait été dans l'état délabré que nous propose Miss Pope. Cette perception de l'anglo-normand (ou mieux: de l'anglo-français) tardif n'est pas sans conséquences, en l'occurrence néfastes. La prétendue dégénération de la langue du XIII^e et surtout du XIV^e siècle a poussé — et continue à pousser — la très grande majorité des spécialistes à se pencher sur le petit corpus de textes littéraires, en vers, du XII^e siècle, ces textes souvent 'archi-connus et remâchés ad nauseam'⁽²⁹⁾, avec pour résultat le maintien abusif de l'oubli de la période tardive et des documents en prose qui sont entassés dans les archives et dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne. C'est grâce à cette perspective limitée que le mythe selon lequel l'anglo-normand serait du 'bad French spoken in England' a pu survivre. C'est également grâce à une idéologie qui continue à privilégier la production littéraire qu'une impression tout à fait inexacte de l'anglo-français tardif a pu s'imposer. Jusqu'à ce qu'on étudie de façon sérieuse cette *lange fran-ceis trope desconue*, elle restera *desconue* et *mesconue*. Enfin, c'est grâce à la même obsession littéraire que l'anglo-normand est considéré comme un phénomène purement *anglais*, tout simplement parce que la *littérature* anglo-normande est d'origine essentiellement anglaise. D'où l'exclusion de l'Écosse, de l'Irlande, du Pays de Galles, pays où fleurissait l'anglo-français, mais sous forme de langue administrative plutôt que de langue littéraire⁽³⁰⁾.

Les documents que nous avons cités au cours de cette étude préliminaire révèlent des différences considérables (surtout au niveau lexical) par rapport au registre mieux connu des œuvres littéraires, domaine qui a des attrait plus immédiats pour la plupart des chercheurs. Certes, les documents gallois ont une spécificité linguistique toute propre, et qui se révèle dans les mots d'emprunts gallois qui s'y trouvent. En même temps, comme dans tout document non-littéraire, il y a de nouveaux vocables, à ajouter au lexique non seulement de l'anglo-français, mais de la langue

(29) Frankwalt Möhren, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français. Complément bibliographique 1993* (Tübingen-Québec: Niemeyer-Presses de l'Université de Québec), p. XIV.

(30) Voir la Préface Générale de l'AND (fasc. 7, pp. ix-xiii) où l'éditeur résume de manière diplomatique et lucide ce problème tel qu'il se présente dans le contexte de la composition d'un dictionnaire.

française elle-même. L'existence de ces documents nous interdit de croire que l'anglo-normand est du français — qu'il soit bon ou mauvais — tel qu'il se parlait ou s'écrivait en Angleterre seulement. N'en déplaise aux Anglais, l'anglo-français est un phénomène britannique, une langue non pas de l'Angleterre, mais des Iles Britanniques.

University of Wales, Aberystwith.

D.A. TROTTER

Appendice: quelques additions au vocabulaire anglo-normand dans les documents gallois

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

AND = W. Rothwell et al. (éd.), *Anglo-Norman Dictionary* (London: MHRA, 1977-92); *Cal Anc. Pet.* = William Rees (éd.), *Calendar of Ancient Petitions Relating to Wales* (Cardiff: University of Wales Press, 1975); *Corr Wales* = J.G. Edwards (éd.), *Calendar of Ancient Correspondence Concerning Wales* (Cardiff: University of Wales Press, 1935); *DMLBS* = R.E. Latham et al. (éd.), *Dictionary of Medieval Latin from British Sources* (Oxford: O.U.P., 1975-); *EHR* = *English Historical Review*; *Gdf* = F. Godefroy (éd.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Paris: Vieweg-Bouillon, 1881-1902); *GPC* = G. Roberts et al. (éd.), *Geiriadur Prifysgol Cymru* (Cardiff: University of Wales Press, 1950-); *M.E.* = *moyen anglais*; *MED* = H. Kurath et al. (éd.), *Middle English Dictionary* (Ann Arbor: University of Michigan Press, 1956); *NLW* = Aberystwyth, National Library of Wales; *OED* = J.A. Murray et al. (éd.), *Oxford English Dictionary* (Oxford: O.U.P., 21989); *Owen* = *Owen's Catalogue of the Manuscripts Relating to Wales in the British Museum* (London: Honourable Society of Cymmrodorion, 4, t., 1900-22); *PRO* = London, Public Record Office; *RMLWL* = R.E. Latham, *Revised Medieval Latin Word-List from British and Irish Sources* (Oxford: O.U.P. 21973); *TL* = A. Tobler - E. Lommatzsch (éd.), *Altfranzösisches Wörterbuch* (Berlin: Steiner, 1925-); *W.* = gallois.

Les autres abréviations sont celles employées par l'*AND*.

A. EMPRUNTS GALLOIS DANS L'ANGLO-FRANÇAIS

amobres, amobours s.pl. « dot »: *le dit David ad payé lez obeduz soun pier et soun frere et lez amobours pur soun sewres*, PRO SC 2/220/12 n° 9B; *la baillie de amobres de Issalet en la seignorie Dynebeyghe*, PRO SC 8/180/8979 (*Cal Anc. Pet.* 302) [*GPC* 97b **amobr**; *DMLBS* 1.78b **amobrium**].

cantred s. «cantref, division administrative»: *les chastiel ville et honur de Dynbeighe et lez cantrede de Roos...*; *les ditz chastiel ville honur cantredes*, PRO SC 8/18/881 [GPC 418c; DMLBS 2.264a **cantredus**, 1154-].

ffridd s. «pâturage en montagne»: *le dit David ad occupié et chargiez la pasture de la dite ffryth de Kevenlleeghesva*, PRO SC 2/220/12 n° 9A [GPC 1313c et DMLBS 1 **frithum**, 2].

galecherie, galacherie, galessherie s. «Welshry (partie du territoire occupée exclusivement par les Gallois)»: *en mannere de galacherie*, *Corr Wales* 179; *Cal. Anc. Pet.* 148, 399 *solom les leis de Galessherie* (SC 8/38/1870, pétition publiée dans *King's Bench* v.cxxxv); cf. aussi dans les Year Books avec ce même sens juridique («autre chose fet ors de cunté en la galescherie», *YBB* 20-21 Ed I 203).

havoterie s. «havotry, pâturage d'été». *A nostre seignur le Roy et a son consail moustrent ses povre gentz bondes de sa havoterie en le counté de Meyronnyth qe...*, PRO SC 8/258/12874 (*Cal. Anc. Pet.* 437) [GPC 1810a **hafod**; cf. **hafodwr** 1810b; DMLBS 4.1140b **havotaria**, cf. **havagium** 1304-].

hildevraeth s. «hildofraeth, impôt payé en aveine»: la pétition (SC 8/38/1870) est publiée dans *King's Bench* v.cxxxv: *une custume qe l'em pele hildenraeth* (l. *hildevraeth*), *c'est assaver, quilage des aveynes*, cf. *Cal. Anc. Pet.* 51 [c'est-à-dire, W. *hil-dofraeth*, cf. William Rees, *South Wales and the March 1284-1415. A Social and Agrarian Study* (Oxford: O.U.P., 1924), p. 226 et p. 289; GPC 1072b sub **dofreth**, 1866b sub **hil**].

keveretz Howel s.pl. «cyfraith Hywel, lois légendaires dues au roi Hywel Dda (Hywel le Bon, c. 950): *après la conquête de Galis lor graunta lor leis et lor usages q'il aveient... la conquête... keveretz Howel les queiles eux et lor auncestres ount eou et usé*, PRO SC 8/146/7288 (*Cal. Anc. Pet.* 245 [GPC 711a: *cyfraith Hywel (Dda)* c. 1200 sub **cyfraith**]).

meyrdif s. «vacherie»: *les vaches e les genyces e lé bouet* (l. *boues*) *mist a son meyrdif de Hoptoun en son estor*, PRO SC 8/175/8715 (*Cal. Anc. Pet.* 294) [selon l'éditeur 'Meyrdif indicates a vaccary (*mairarius*), rather than a *maerdref* = the commote demesne of a Welsh lord', p. 294 n.1; cf. pourtant GPC 2311c **maerdref**, 2312a **maerdy** («?maerdref»); RMLWL 285a sub **maerdredum** 1284].

obeduz s.pl. «service féodal, paiement (par ex. d'une bête) à la mort du tenancier»: *le dit David ad payé lez obeduz soun pier et soun frere et lez amobours pur soun sewres*, PRO SC 2/220/12 n° 9B [GPC 1155c **ebediw**, avec la variante *obediw*].

predeir, predoir v.a. «gager, donner contre un gage»: *le quel K. predeist* (MS. *p[^]deist*) *graunt party dez terres as aultres en sa vie*, PRO SC 2/220/12 n° 9B; *D. ... tenant del mesmes comod predoist un parcell de terre a un B.*, PRO SC 2/220/12 n° 9C, la glose *prid* écrite de la même main, ou d'une main très similaire, en marge de cette partie du texte.

priodor s. «propriétaire»: *le dit I. ap Ll. estoit prestor* [cf. **AND prestur**, une seule citation] *et priodor* (MS *p[^]stor*, *p[^]odor*), PRO SC 2/220/12 n° 9B [cf. Rees, *South Wales and the March*, p. 293, *priodorion*].

ragelotie, raglauté, racloté s. «rhaglawry, lieutenance»: *la ragelotie de Cruthyn*, PRO SC 8/124/6154 (*Cal. Anc. Pet.* 206); *le baily de racloté de Anory*, PRO SC 8/49/2403 (*Cal. Anc. Pet.* 63).

raglot s. «rhaglaw, gouverneur, lieutenant»: *ore les viscontes Raglotz Ringildz wodewards* (éd. *wode wards*) *et fermers*, Waters, *Edwardian Settlement*, p. 74 n. 7 [RMLWL 390b sub **raglottus**: *raglauthia* 1385, *raglotia* c. 1341, *raglator*, *raglarius* 1485, *raglawria* 1386, *ragloria* 1334].

raglour s. «rhaglaw, gouverneur, lieutenant»: *le office de raglour de Cruethyn*, PRO SC 8/126/6271 (*Cal. Anc. Pet.* 209).

ringild s. «bailli»: *ore les viscontes Raglotz Ringildz wodewards* (éd. *wode wards*) *et fermers*, Waters, *Edwardian Settlement*, p. 74 n. 7; MS. NLW, Powis Manorial Records (Group I, n° 23).

ringildie s. «baillie»: *et le dit Ieouan ad tenu la ryngildie de Nantconwy*, PRO SC 8/76/3753 (*Cal. Ant. Pet.* 110, cf. *ibid.* 440) [RMLWL 409b sub **ringildus**].

treth s. «impôt»; **treth melyn** s. «impôt perçu pour un moulin»: cf. Llinos Beverley Smith, «The Arundel Charters of the Lordship of Chirk in the Fourteenth Century», *Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 23 (1968-70), 153-66: *un treth q'est appelé* (éd. *qest appele*) *trethmelyn de quel treth ils furent chargeez pur lur molyns edefiez et levez sur lur soil demeigne* (p. 162).

westwa s. «gwestfa, division administrative d'un commot»: *la meyté del commot de Gonyonyth e de westwa Waskeron*, PRO SC 8/278/13891 (*Cal. Anc. Pet.* 465 [RMLWL 522a **westwa**]).

wysshanbaghan s. «coûtume qui consistait en l'envoi des jeunes à la cour du prince pour y être élevés»: *pur ço, sire, pur Dieu, la manere de vivre de Wysshanbaghan comaundez oster de tut*, *Registrum Epistolarum Fratris Johannis Peckham, Archiepiscopi Cantuariensis*, p.p. C.T. Martin, 3 t., Rolls Series (London: H.M.S.O., 1882-85), iii 777 [cf. GPC 1652a **gwesyn**: ce mot composé manque; cf. Rees, *South Wales and the March*, p. 11 n. 5].

B. MOTS NON-GALLOIS QUI NE SONT PAS DANS L'AND

arc manuel s. «arc à main»: *xlviij setes; cc flacches saunz testes; xxj arc manueles febles*, Owen iii.677 [non attesté TL 1.498; cf. DMLBS 1.121c *arcus manuales* 1306 sub **arcus**].

bracine s. «brasserie, lieu où on fait de la bière»: *Item j cusine covert de sendle feble de meryn e de couverture. Item j pestrine e bracine de nule value*, Owen iii.679 [cf. *bracin* Gdf 1.724b, 8.363b, TL 1.1107: «pandoxinium («auberge») *Gl. Lille*»; Gdf 1.724b, 8.3363b; DMLBS 1.213c **bracinum** 1141-].

cachebord s. «(?)»: *Item en le celer sunt ix toneux du vyn del an xj^{me}...; xii^{xx} de cachebord*, Owen iii 677.

[cadel] s. «capitaine, chef militaire»: *De ce que vous avez ordiné de faire gaiter noz villes et chasteaux ne noyt et de jour, est bien fait, et de cad-deus q[ui] (l. qe?) sont ordinez a garder nostre marche par entre nous et Breghenok...* (W.H. Stevenson, «A Letter of the Younger Despen-ser on the Eve of the Barons' Rebellion», 21 March 1321, *EHR*, 12 (1897), 755-61 (p. 761) [TL 2.156].

couchour de pere s. «coucheur de pierres, maçon»: *qe vous facez porcha-cer a plus en haste qe vous porez de toutes pars ... couchours de pierre, et qe les facez venir a Kaernervan a Maistre W. de A. qui la est pur redrescer le chastel et les murs de la ville*, PRO SC 1/26/162 (cf. *Corr Wales* 150) [FEW 2.905b nfr. *coucheur* 1723 «ouvrier briquetier»; DMLBS 1.509c **couchator** «stone-layer» 1238, citant H.M. Colvin (éd.), *Building Accounts of Henry III* (Oxford: O.U.P., 1971), p. 96 *cuchurs*, dans un compte (en latin), «Fragmentary Roll of Wages Paid at Winchester castle in 1222», PRO C47/3/8; DMLBS 1.509c **coucherius** «stone-layer» 1286].

- cureie** s. «morceau, bande (de peau)»: *e dunk le fit il eschorcher deus cotoies* (l. *coroies*) *de ses quises du brael desques au talions*, *Cal. Anc. Pet.* 71 [également attesté avec ce même sens dans *BOZ Cont* 78; cf. *TL* 2.860 sub **corgiee**; *DMLBS* 1.501c **corrigia** 5].
- espringant** s. «espringale, sorte de baliste»: *une lettre, sire, vous pleise maunder au gardeyn del chastel de Berkel', q'il face deliverer un espringant q'est en le dit chastel*, *PRO SC* 1/37/112 (cf. *Corr Wales* 185) [*RMLWL* 449a sub **springaldus** a la forme *espringaldus* 1337; *Gdf* 3.551b and *TL* 3.125b, sub **espringale**, n'ont pas de forme en -ant; manque aussi dans *FEW* 18.189b sub ***springan**].
- ferure** s. «travail du maréchal-ferrant»: *E a trever* (éd. *trener*) *a ces deus chevas feyn e aveine e litere* (éd. *licere*) *e ferure a toute la vye mesmes celui W. Owen* iii.642 [cf. *Ord York* 300: *.j. vallet carvanere, qi sache machaucie* (var. *marchaucie*) *et ferrure*; *TL* 3.1762 «Garnitur, Beschlag aus Eisen»; cf. *FEW* 3.474b relatif aux chevaux, mais sans le sens exact de notre document; *DMLBS* 4.929c **ferrura** 2 «shoeing (of horse)» c. 1230].
- gasyngale** s. «pourpoint doublé (?)»: *Item sunt en le attilerie du dit chas-tiel ... j gasyngale de petite value; j paire quisots de fer de nule value*, *Owen* iii.676 [non attesté *MED*, *DMLBS*: il s'agit peut-être d'une corruption de *gasingan*, *casingan* (*TL* 4.201, 2.63), «gepolstertes Panzerhemd der Türken», cf. A. Thomas, «Anc. franç. *CASIGAN*-, *INGAN*, *GASIGAN*, -*INGAN*», *Romania*, 35 (1906), 598-601; cf. *espringale/espringant*].
- grondilement** s. «révolte, rumeur»: *Moult nous plait de ce que noz gentz sont en bone quiete par tute nostre seignurie, et du grondilement de Breghenok nous ne donons force*, *EHR*, 12, 760.
- gurmetak, wurmetak** s. (M.E.) «wormetak, impôt perçu pour le droit de pâturage des porcs»: *d'une torcenouse pounage qe voz baillies deman-dent illoeqes q'est appelee Gurmetak*, *PRO SC* 8/108/5396 (cf. *Cal. Anc. Pet.* 170)[cf. *Rees*, *South Wales and the March*, «wormtak», p. 122].
- hackenail** s. (M.E.) «hack-nail, gros clou»: *xij^m de menue bordnail; vj^m dciiij^{xx} de hackenail; ij^m iii^j lx lathnail*, *Owen* iii.676 [*MED* 8.430a sub **hacche**, 4(a): «a large spike, orig. used for fastening the planks of a ship's deck»].

- marchaucie** s. «écurie»: *il covient referrer (= refaire?) de novel les huytz e les fenestres de meisme la tour e de la prisone. E a redresser le meryn de la sale ove la chimené de la chaumbre. Et a faire la marchaucie* (éd. *marchantie*). *Et a coverir la meson de porter de piere et de cautz*, Owen iii.679 [TL 5.1157 **mareschauciee** et **mareschaucie**, «Pferdestall, Stallung», cf. FEW 16.517a; RMLWL 290b **marescalcia** 1198].
- pargettre** v.a. «plâtrer, crépir (l'extérieur d'une maison, un mur extérieur)»: *Item il convient molt de bon morter pour pargettre les murs du chastiel par dehors*, Owen iii.679 [cf. AND **purgisir**; RMLWL 343b sub **perjactatio**: *perjecto* 1251, *parjeto* 1390, *pargetto* 1372 «to parget, rough-cast»; FEW 5.21b sub **jactare**: *porjeter*, *pourjeter* «crépir (un mur)» (1211-1559); Mfr. *pourget* «crépissage (Tournai 15. jh.)», la n. 43 étant inexacte: «Daraus e. *parjet*»; selon OED 11.227a la plus ancienne attestation de **parget** (verbe) serait Wyclif 1382; Gdf 5.768c sub **pargeter** signale «Liège, *pârjeter*, jointoyer»; TL 7.272 **parjeter** «(Licht) werfen», en se référant à **porjeter** (7.1516), qui ne fait que reprendre Gdf 6.293 **porgeter**: toutes les citations avec le sens «crépir» sont en *pour*-].
- planchure** s. «plancher»: *pour la tour de la chapelle vij charrez de plom, v lb. d'esteym* (éd. *desteyn*), *xl bordes, xxiiij gistes, ij wyures ove la planchure pour ij estages de meisme le tour*, Owen iii.678 [inconnu de TL et FEW, cf. cependant RMLWL 354a *planchura* 1250, *plaunchura* 1297 sub 1 **planca**].
- quinsine** s. «amygdalite purulente (maladie des chevaux)»: *u sege de Seint Sever ou nos chevaus furent liveré de la q'sine* (l. *quinsine*?), PRO SC 8/320/E/446 (*Cal. Anc. Pet.* 516) [cf. AND sub **esquinauncy**].
- referrer** v.a. «renouveler, refaire la ferronnerie (?)»: *il covient referrer (= refaire?) de novel les huytz e les fenestres de meisme la tour e de la prisone. E a redresser le meryn de la sale ove la chimené de la chaumbre. Et a faire la marchaucie* (éd. *marchantie*). *Et a coverir le meson de porter de piere et de cautz*, Owen iii.679 [TL 8.555: vtr. «neu mit Eisen beschlagen (ein Ross)»].
- serjauntespein** s. «impôt sur les sergents (?)»: *un coilette* [qui s'appelle] *serjauntespein*, *Cal. Anc. Pet.* 214 [non attesté TL, FEW, MED, OED; cf. Rees, *South Wales and the March*, «serjeant rents», pp. 225-26].
- spiking** s. (M.E.) «stone-nail, gros clou à large tête»: *x. millier de bord-nayl e x. millier de spikinghis*, PRO SC 1/30/169 (cf. *Corr Wales* 164) [RMLWL sub 2 **spica**: *spikingus* 1261].

- stonnail** s. (M.E.) «stone-nail, clou à pierre»: *m^lcc gros spikyngs; iiij^mdc de menue spikyngs; m^lm^l bordnail; ml stonnail; e d lednail*, Owen iii.677.
- vittellerie** s. «garde-manger, cellier»: *une sale e ij chaumbres as boutz de la sale de novel faitz ove panetrie e vittellerie* (éd. *vicceller*), Owen iii.679 [non attesté *FEW* 14.418a sub **victualia**; cf. les formes dans *RMLWL* 512a sub **vict-**].
- wercheteshagge** s. (toponyme [non identifié]?) «Werchet's Field (?)»: [les tenanciers du *hundred* et les bourgeois de la ville d'Ellesmere] *d'ambe part le Wercheteshagge*, PRO SC 8/108/5396 *Cal. Anc. Pet.* 170 [*DMLBS* 4.1130a **1 haga**, 4.1130b **1 haia**].
- wodewardie** s. «office de garde forestier»: *la baillie de la wodewardie de Archleghet Issaphe*, PRO SC 8/36/1755A (*Cal. Anc. Pet.* 44, cf. *ibid.* 290); «les wodewardies et la garde del boys» PRO SC 8/124.
- wyure** (ou **wyvre**) s. «(?)»: *pour la tour de la chapelle vij charrez de plom, v lb. d'esteym* (éd. *desteyn*), *xl bordes, xxiiij gistes, ij wyures ove la planchure pour ij estages de meisme le tour*, Owen iii. 678.

